

**Personnes âgées** → Une expérimentation basée sur les nouvelles technologies pour le maintien à domicile.

## Un dispositif innovant du Département pour favoriser le maintien à domicile

Vincent Descœur, député et président du Conseil général, a signé, le 25 novembre, sur le stand Orange du Salon des maires et des collectivités locales, une convention pour faciliter le maintien à domicile des personnes âgées. À l'occasion de la première édition de Ruralitic, le Département avait déjà conclu un accord de principe avec France Télécom sur une expérimentation d'aide au maintien des personnes âgées à domicile grâce aux technologies de l'information et de la communication<sup>(1)</sup>.

France Télécom propose d'expérimenter un nouveau produit reposant sur un cadre photo communicant. Il permet à la famille de communiquer à distance avec la personne âgée (envoi de photos, de messages...) avec ou sans manipula-



Communiquer à distance grâce à un cadre photo.

tion de cette dernière en fonction de son taux de validité. Les pouvoirs publics pourraient aussi adresser par ce biais des messages informatifs (alerte canicule par exemple). Et les associations de prestataires bénéficieraient ainsi d'un outil collaboratif innovant : système d'horodatage (l'assistante

ménagère s'identifie par un code puis coche les prestations réalisées), carnet de liaison électronique (les prestataires peuvent y laisser des notes consultables directement sur le cadre ou par Internet).

Le projet porte sur la base d'une expérimentation de douze mois pour un échantillon de 30 testeurs - cadres acquis par le Conseil général. Les associations concernées, l'ADMR, l'Ased et le Clic d'Aurillac ont donné leur accord au Département pour expérimenter ce dispositif sur le terrain.

(1) Ce projet avait par la suite été inscrit dans le Pôle d'excellence rural "Département numérique" et une enveloppe de 40 000 € (50 % Conseil général et 50 % État) avait été affectée à ce volet.